

1
(N^o 140.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête de Charles Haller.

MESSIEURS ,

Par pétition en date du 18 avril 1837, le nommé Charles Haller, gardien à la maison de force de Gand, expose qu'il est né à Berlin, le 23 février 1794, et demande des lettres de naturalisation.

Le pétitionnaire servait en 1813 dans la grande armée française, et, depuis cette époque, il a continuellement résidé en Belgique; en 1815, il prit service dans l'armée des Pays-Bas et en fit partie jusqu'en 1823, époque à laquelle il obtint son congé et l'emploi qu'il possède encore aujourd'hui.

Il résulte des renseignements obtenus, que sa conduite est irréprochable, qu'il remplit ses devoirs avec zèle, et qu'il a épousé une femme belge qui ne lui a donné aucun enfant.

L'autorité judiciaire estime que sa bonne conduite et les services qu'il a rendus, quoique dans une position fort subalterne, semblent mériter des égards, et l'autorité administrative pense qu'il n'y a point de motif pour ne pas accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
